

ADDITIF DÉCEMBRE 2023

RÉFÉRENTIEL APSAD R7 – Détection automatique d'incendie Règle d'installation et de maintenance (Édition Juin 2021)

§ 1.3 - Terminologie

Ajout de la définition :

Mission de coordination SSI

Mission dont l'objectif est de présider à l'analyse des besoins de sécurité et à la conception du SSI (NF S 61-931).

§ 2.9 - Commande de fonctions de mise en sécurité

Remplacer le paragraphe :

Chaque fois qu'il est nécessaire de commander des fonctions de mise en sécurité incendie de type évacuation et/ou compartimentage et/ou désenfumage au sens de la norme NF S 61-931, l'utilisation d'un ECS/CMSI ou d'un CMSI installé selon la norme NF S 61-932 est requise.

Par :

Chaque fois qu'il est nécessaire de commander des fonctions de mise en sécurité incendie de type évacuation et/ou compartimentage et/ou désenfumage au sens de la norme NF S 61-931, l'utilisation d'un ECS/CMSI ou d'un CMSI installé selon la norme NF S 61-932 est requise.

Lorsqu'une mission de coordination SSI doit être réalisée, il est recommandé de faire appel à une entreprise titulaire de la certification APSAD de service de mission de coordination SSI (APSAD 193).

§ 2.6.2.11 - Ventilation et mouvement d'air

Remplacer le paragraphe :

Si le renouvellement d'air est supérieur à 8 volumes par heure, des détecteurs de conduit (dénommés également détecteurs de gaine) ou des détecteurs de fumée par aspiration, installés dans la gaine ou dans la bouche de reprise, doivent être utilisés en complément des détecteurs d'ambiance. En règle générale, ces détecteurs doivent être implantés près des reprises d'air. Pour des renouvellements d'air compris entre 4 et 8 volumes par heure, une analyse doit être réalisée afin de déterminer la nécessité ou pas d'installer de tels détecteurs.

Par :

Si le renouvellement d'air est supérieur à 8 volumes par heure, des détecteurs de conduit (dénommés également détecteurs de gaine) ou des détecteurs de fumée par aspiration, installés dans la gaine ou dans la bouche de reprise, doivent être utilisés en complément des détecteurs d'ambiance. En règle générale, ces détecteurs doivent être implantés près des reprises d'air. **Ce détecteur ne peut par ailleurs pas être utilisé dans le cadre de la confirmation d'alarme. Afin de favoriser la précocité de détection du processus d'extinction, il est nécessaire d'arrêter les centrales de traitement d'air (CTA) lorsque ce détecteur passe en alarme feu. Le fait de ne pas arrêter les CTA doit faire l'objet d'un avis formel du prescripteur.**

Pour des renouvellements d'air compris entre 4 et 8 volumes par heure, une analyse doit être réalisée afin de déterminer la nécessité ou pas d'installer de tels détecteurs.

§ 2.7.1 - Choix du poste de surveillance

Remplacer le paragraphe :

De plus, si le CMSI n'est pas sous surveillance humaine permanente, l'information de dérangement général devra être reportée au minimum sur un des équipements cités ci-dessus.

Par :

De plus, si le CMSI n'est pas sous surveillance humaine permanente, l'information de dérangement **telle que définie par le fabricant** devra être reportée au minimum sur un des équipements cités ci-dessus.

§ 2.12.3 - Vérification de performance

Remplacer le paragraphe :

Lorsqu'une installation de détection commande une installation d'extinction automatique, la vérification de performance est obligatoire pour les zones pilotant le système d'extinction automatique. Cette vérification doit être réalisée dans chaque volume surveillé (exemples : faux plancher, ambiance, faux plafond) de la zone d'extinction.

Par :

La vérification de performance doit être obtenue par la réalisation d'au moins un foyer type (FTS). Si ce foyer type ne permet pas d'obtenir la confirmation d'alarme dans chacun des volumes de la zone d'extinction (exemples : faux plancher, ambiance, faux plafond), alors il conviendra de réaliser des foyers types supplémentaires dans les volumes n'ayant pas fait l'objet de confirmation d'alarme.

§ 3.1 - Mise en œuvre

Remplacer les paragraphes :

Les câbles de l'installation incendie de courant faible doivent être séparés des câbles de courant fort (voir UTE C15-900, NF C15-100 article 528).

Par :

Les câbles de courant faible de l'installation incendie doivent être séparés des câbles de courant fort (voir [tableau 1 du § 6.7.2.3 de l'UTE C15-900 reproduit en figure F3.1](#), NF C15-100 article 528).

F3.1 – Séparation des câbles

Type d'installation	Support non métallique	Support métallique
Câble énergie sans écran Câble de communication sans écran	200 mm	50 mm
Câble énergie sans écran Câble de communication écrané	50 mm	5 mm
Câble énergie écrané Câble de communication sans écran	30 mm	2 mm
Câble énergie écrané Câble de communication écrané	0 mm	0 mm

Note : les câbles d'alimentation du SSI ne sont pas considérés comme des câbles d'énergie car ils sont dans la catégorie Très basse tension (TBT).

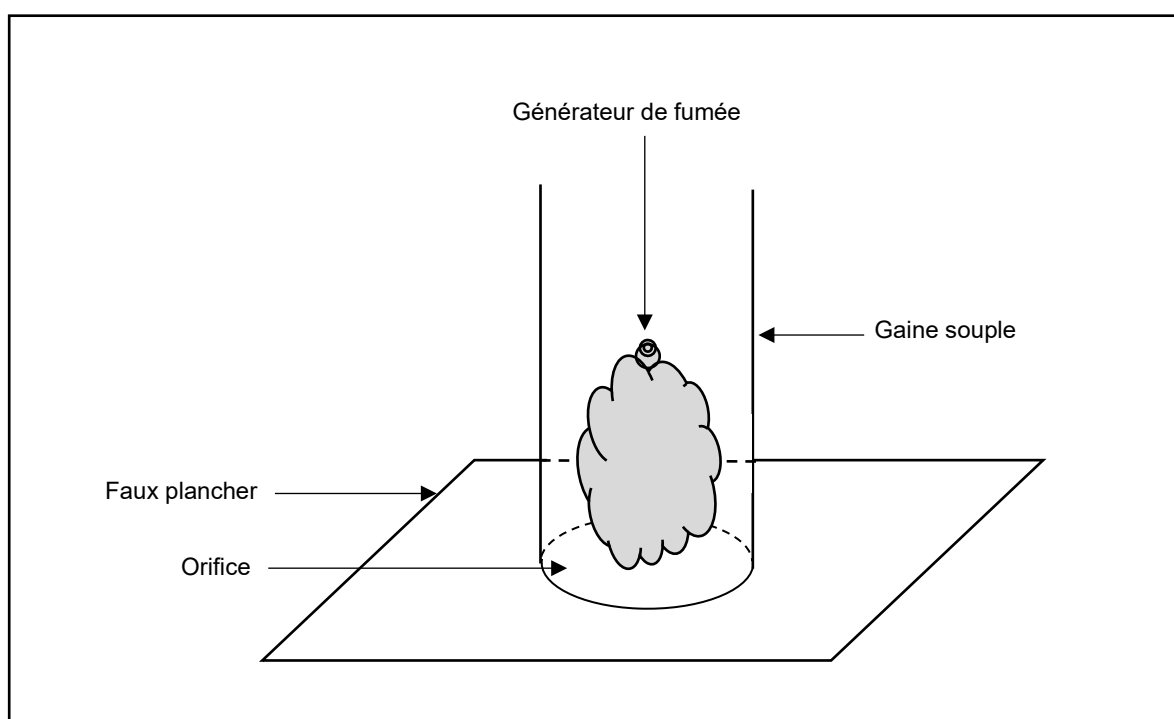
Annexe 4 - Générateur d'aérosols

Nouveau paragraphe A4.3 :

A4.3. Vérification du niveau de performance d'une installation de détection incendie dans les faux plafonds

Pour vérifier le niveau de performance d'une installation de détection incendie dans les faux plafonds, on utilise un générateur d'aérosols. L'adjonction d'un tuyau souple de type gaine de ventilation permet aux aérosols de descendre jusqu'au faux plafond. La bouche du générateur est introduite au niveau du faux plafond (en enlevant une plaque et en maintenant la gaine par un dispositif de fixation s'appuyant sur la structure du faux plafond ou en utilisant une plaque déjà pré-percée pouvant recevoir le tuyau souple).

FA4.3 – Gaine de ventilation pour faux plafond



Annexe 13 - Exigences applicables aux solutions de détection incendie par analyse d'images

A13.7.3 - Détermination du nombre et de l'implantation des détecteurs

Remplacer le paragraphe :

Dans le cas où le détecteur est motorisé (dôme, tourelle) :

- un minimum de 30 s d'arrêt devra être paramétré lors de chaque analyse du champ de détection ;
- ce mode de fonctionnement automatisé n'autorise pas d'intervention humaine.

Par :

Dans le cas où le détecteur est motorisé (dôme, tourelle), l'utilisation de la rotation n'est pas autorisée pour la détection automatique d'incendie.